



Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Bulletin
d'informations
Mars 2025

12

Édito

L'État et RTE ont organisé le 12 février un webinaire national d'information présentant les réponses au débat public « La mer en débat » et notamment la planification de l'éolien en mer. Un webinaire dédié à la façade NAMO s'est tenu le 17 mars.

La concertation continue s'est poursuivie également en Bretagne Sud avec l'organisation le 7 janvier d'une réunion publique de présentation du lauréat, Pennavel.

Sommaire

Actualité de la mer en débat	1
Actualité des projets	2
Le raccordement	3
Testez vos connaissances	4

Actualité « La mer en débat »

Concertation continue suite au débat public. Webinaire d'information le 17/03

Le débat public, « La mer en débat », organisé du 20/11/2023 au 26/04/2024 sur les 4 façades maritimes métropolitaines, a donné lieu à un bilan et un compte rendu publiés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 26/06/2024. Suite à une phase de concertation complémentaire avec les acteurs du maritime, l'État et RTE ont tiré les enseignements du débat public le 17/10/2024 par une décision ministérielle accompagnée d'un rapport des maîtres d'ouvrage.

Dans le cadre de la concertation continue, l'État et RTE ont organisé le 12 février un webinaire national d'information présentant les principaux éléments de réponse apportés par les maîtres d'ouvrage.

Les préfets coordonnateurs de façade ont organisé le 17 mars un webinaire d'information dédié à la façade Nord Atlantique-Manche Ouest afin de revenir sur les principaux éléments de réponse apportés par les maîtres d'ouvrage et de faire un point d'étape sur le processus de planification maritime et de l'éolien en mer.

Retrouvez plus d'informations sur la page de la [DIRM NAMO](#).

Actualité des projets Bretagne Sud

L'État, RTE et la Région Bretagne poursuivent la concertation, sous l'égide des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public, Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice. Dans ce cadre, une réunion à destination du public a été organisée le 7 janvier dernier au lycée Colbert de Lorient pour présenter [Pennavel](#), le lauréat de l'appel à projet pour le premier parc, le calendrier du projet et du raccordement électrique mutualisé des 2 futurs parcs. C'est désormais Pennavel qui assure la concertation continue avec le public sur le premier parc éolien flottant de 250MW tandis que l'État anime la concertation relative au second parc flottant (de 500 MW) dont le lauréat sera désigné d'ici à la fin 2025.

Retrouver la présentation et le compte-rendu sur eoliennesenmer.fr.



Le lycée Colbert a également accueilli jusqu'à fin décembre l'exposition « Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance » développée par la Région Bretagne.

Actualité des projets Bretagne Sud

Piloté par l'État, l'état initial de la zone des deux projets de parcs éoliens flottants de Bretagne Sud a été réalisé durant 3 ans par Setec énergie environnement sur 10 compartiments, biologiques et physiques. L'objectif de cette étude est de décrire l'état actuel de l'environnement, avant la réalisation du projet de parc éolien en mer.

7 des compartiments étudiés font l'objet d'une fiche de synthèse désormais disponible sur eoliennesenmer.fr.



Les grandes étapes de réalisation et d'exploitation du parc

Identification de zones favorables pour l'implantation



Débat public



Élaboration du projet
Lancement de la mise en concurrence pour le 1^{er} parc de 250MW



Désignation du lauréat
Lancement de la mise en concurrence pour le 2^e parc de 500MW



Autorisations administratives
Études techniques



MAI 2024

ÉTAPE ACTUELLE

Le raccordement

2025, la participation citoyenne à l'enquête publique !

À l'automne, les citoyens pourront consulter en mairie l'ensemble des dossiers, poser des questions et émettre leurs avis sur le projet de raccordement. À l'issue, la commission d'enquête, nommée par le tribunal administratif de Rennes, établira un rapport auquel RTE devra répondre.

Le tracé d'Utilité Publique

Après avoir retenu en réunion plénière de concertation un fuseau de moindre impact en avril 2023, RTE a continué la concertation auprès des élus, exploitants agricoles, usagers de la mer, associations environnementales et la Chambre d'Agriculture. Un tracé de « Déclaration d'Utilité Publique », d'une largeur moyenne d'1 km en mer et de 250 m à terre, a ainsi été défini et fait l'objet des demandes d'autorisations administratives déposées par RTE.

Les autorisations demandées

À la suite de la réalisation de l'étude d'impact et afin de permettre l'implantation de l'ensemble du projet de raccordement des éoliennes flottantes, à terre comme en mer, RTE a sollicité en janvier 2025, quatre autorisations administratives :

- L'autorisation environnementale pour l'ensemble des ouvrages de raccordement, qui inclut d'autres autorisations

« embarquées » comme l'évaluation des incidences Natura 2000, une demande de défrichement, une demande de modification de site classé... ;

- Une déclaration d'utilité publique au titre du code de l'énergie pour les liaisons sous-marines et terrestres ;
- Une déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique pour le poste à terre ;
- Une convention d'utilisation du domaine public maritime pour les ouvrages situés sur le domaine public maritime.

L'instruction des dossiers

Ces différentes demandes d'autorisations ont été déposées auprès de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et de la préfecture du Morbihan, donnant ainsi lieu à l'instruction des dossiers.

Les services instructeurs (la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne (DREAL), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan (DDTM) et la préfecture) sont consultés pour évaluer la complétude des dossiers, avant l'enquête publique.

Au printemps, les maires et gestionnaires de service seront consultés pour émettre leur avis sur la proposition de tracé de RTE.

Chacune de ces étapes permet à RTE de faire évoluer le projet de raccordement proposé à enquête publique.

Les grandes étapes de réalisation et d'exploitation du parc (suite)

Financement



Construction du parc et son raccordement



2028-2031

Mise en service



OBJECTIF 2031

Exploitation et maintenance
Durée de vie ≈ 30 ans



Démantèlement



Le tracé de détail

À la suite de l'enquête publique, RTE affinera une nouvelle fois son tracé pour arriver à la version finalisée (à titre d'exemple pour la partie terrestre, une tranchée de 70 cm de large par liaison souterraine).

Testez vos connaissances sur le projet

VRAI ou FAUX : Il sera interdit de pêcher dans les parcs flottants Bretagne Sud – Pas si simple

Concernant la compatibilité des usages pêche et éolien en mer, l'objectif est de favoriser la cohabitation.

Compte tenu de la présence d'ancrages et de câbles de raccordement dans les parcs éoliens flottants, les préfets maritimes (autorité compétente en matière de sécurité de la navigation) étudieront les spécificités de chaque projet pour permettre la meilleure cohabitation possible. L'objectif

de l'État reste de limiter au maximum les impacts sur la pêche en adaptant les règles d'exploitation des parcs en fonction des contraintes locales et des retours d'expérience internationaux.

La première ferme pilote flottante de Méditerranée, Provence Grand Large portée par le groupe EDF Renouvelables en partenariat avec Enbridge (groupe canadien spécialiste de l'énergie) offre la possibilité de tester des arts dormants sous condition (cf. arrêté pris par la préfecture maritime de Méditerranée du 08 avril 2024). Par ailleurs, la Région Bretagne a lancé une étude pour évaluer les conditions de co-activité entre pêche professionnelle et éolien en mer posé et flottant.

Comité de rédaction

L'équipe-projet « Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne » : DGEC, DREAL Bretagne, préfecture maritime de l'Atlantique, préfecture de Bretagne, sous-préfecture de Lorient, DIRM, DDTM du Morbihan, CEREMA, RTE, Conseil régional de Bretagne.

Contact : eolienflottant-ao2021.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr